



Vente de chocolats

publié le 05/11/2019

N'oubliez pas de **rapporter vos commandes de chocolats AU PLUS TARD le mardi 12 novembre**

Remplir le bon de commande, établir le chèque correspondant libellé à l'ordre de l'APE Collège Louis Merle et déposer le tout dans la boîte aux lettres de l'APE, en précisant le NOM et la CLASSE de l'élève.



Debout les GOURMANDS,
entrez dans « LE ROYAUME
DU CHOCOLAT » de Kadodis
et laissez vous tenter par
de savoureux
CHOCOLATS DE NOËL ...

Pour cela, il vous suffit de **remplir le bon de commande, établir le chèque** correspondant libellé à l'ordre de l'APE Collège Louis Merle et **déposer le tout dans la boîte aux lettres de l'APE,**

AU PLUS TARD le mardi 12 novembre

N'oubliez pas de bien **noter le NOM et la CLASSE** de l'élève.

Vous êtes chef d'entreprise et souhaitez offrir des chocolats à vos salariés ou à vos clients, passez votre commande au nom de votre société et demandez que la facture soit jointe à votre livraison.

DISTRIBUTION
Mardi 17 décembre
à partir de 16h
sous le préau

Pour toute question et/ou pour obtenir des bons de commande supplémentaires, merci de contacter l'APE Louis Merle par mail : ape.louismerle@orange.fr

Merci à tous pour votre participation.

L'équipe de l'APE